

Commission Départementale Running des Landes – CDR40

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Préambule

La "**Règlementation des manifestations running**" éditée par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) chaque année constitue le document de référence pour tout organisateur d'une manifestation running.

Elle a pour vocation :

- de rappeler les règles administratives de portée générale (II-A) ;
- de préciser les règles administratives fédérales (II-B) ;
- de présenter les règles techniques et de sécurité applicables à tous les organisateurs (III-A) ainsi que celles à portée uniquement fédérale (III-B). Ces règles sont complétées par des dispositions spécifiques aux courses en milieu naturel (IV) et aux courses à obstacles (V) du fait de la nature particulière de ces compétitions.

Il est précisé que :

- **les règles administratives générales** sont la transcription de dispositions prévues par le Code du Sport et ont vocation à s'appliquer à tous les organisateurs, affiliés ou non auprès de la FFA.
- **les règles techniques et de sécurité générales et les règles techniques et de sécurité spécifiques** aux courses en milieu naturel et aux courses à obstacles sont édictées par la FFA en vertu de son pouvoir réglementaire autonome qu'elle tient de la délégation de mission de service public conférée par l'Etat et doivent aussi s'appliquer pour tous les organisateurs affiliés ou non à la FFA.
- **les règles administratives fédérales et les règles techniques et de sécurité fédérales** ont quant à elles vocation à s'appliquer seulement aux organisateurs affiliés à la FFA.

Les **organismes affiliés à la FFA** doivent impérativement respecter les règles sportives contenues dans le règlement sportif de la FFA.

La **règlementation des manifestations running** peut reprendre et compléter, en tout ou partie, un des textes référencés ci-dessus. En cas de contradiction, il sera fait application des dispositions contenues dans les textes de référence listés ci-dessus.

Rappel du fonctionnement et des attributions de la CDR40 :

Comme le spécifie les chapitres 2.2.3 concernant le fonctionnement des Commissions Départementales de Running (CDR) et 2.2.4 concernant la composition et les attributions du bureau de la CDR dans le cadre de la Règlementation des manifestations running éditée par la FFA, la CDR :

- veille au respect du règlement par les organisateurs et les sensibilise à la sécurité des participants et à l'amélioration de la qualité des courses ;
- règle les conflits entre les organisateurs affiliés ou non à la FFA ;
- approuve le calendrier proposé pour l'année civile qui suit ;
- approuve les règles particulières de fonctionnement de la Commission ;
- approuve les règles de concurrence entre compétitions et celles relatives aux modifications de dates.

Article 2 : Définition des termes

Les termes suivants utilisés dans le document sont précisés.

Le terme « Manifestation » définit une manifestation de running dont la définition est donnée dans le chapitre I-B de la "**Règlementation des manifestations running**". Elle est soumise aux règles de déclaration définies par la préfecture des Landes, dont l'accord de la CDR40 est un des éléments nécessaires à l'autorisation de la manifestation.

Le terme « Epreuve » définit une course à pied dans le cadre d'une manifestation de running.

Commission Départementale Running des Landes – CDR40

REGLEMENT INTERIEUR

Le terme « Distance » s'entend comme la distance à vol d'oiseau par rapport au centre du village où se situe le départ de chacune des manifestations. Elle se mesure sur des applications web ou sur une carte à l'échelle.

Le terme « Type » définit la nature de l'épreuve : soit trail, route ou course à obstacle.

Le terme « date » se définit comme étant le jour où l'épreuve a lieu. Une modification de date implique un changement de jour de la semaine ou de week-end pour la manifestation. Un changement d'horaire dans la même journée n'est pas considéré comme une modification de date. Quelques exemples :

- une manifestation, ayant lieu le samedi du 3^{ème} week-end de juin l'année N, devra être maintenu à l'identique (sauf l'horaire) les années suivantes pour être considérée comme étant à la même date ;
- une manifestation, ayant lieu le dimanche du dernier week-end d'octobre, devra être maintenu à l'identique (sauf l'horaire) les années suivantes pour être considérée comme étant à la même date ;
- une manifestation, ayant lieu le jeudi de l'ascension, devra être maintenu à l'identique (sauf l'horaire) les années suivantes pour être considérée comme étant à la même date.

Article 3 : modalité de présence des organisateurs à l'assemblée générale

Lors de l'Assemblée Générale annuelle, la présence des organisateurs est obligatoire.

Toutefois, en cas d'impossibilité pour un organisateur de se déplacer, il pourra se faire valablement représenter par l'organisateur d'une autre manifestation inscrite au calendrier de l'année N. Celui-ci devra alors signer le registre de présence pour la manifestation absente.

Chaque manifestation présente à l'Assemblée Générale annuelle ne pourra représenter qu'une seule autre manifestation inscrite au calendrier de l'année N.

L'organisateur absent ne pourra pas être représenté en cas de vote lors de l'Assemblée Générale annuelle.

Article 4 : Cotisations

Les cotisations pour les épreuves du calendrier départemental de l'année N+1 sont définies comme suit :

- 40 € pour les épreuves inscrites sur Calorg ;
- 50 € pour les épreuves non-inscrites sur Calorg ;

Elles sont révisables par le Bureau de la CDR40 lors de l'Assemblée Générale annuelle.

Elles sont dues, au plus tard, lors de l'assemblée générale de l'année N.

Si, par cas, votre course n'a finalement pas lieu l'année N+1, la CDR40 vous reversera la somme versée à votre demande.

Article 5 : Le calendrier de la CDR40

Le calendrier officiel de la CDR40 est affiché sur le site internet de la CDR40. Toute autre affichage, sur quelques supports que ce soit, est interdit ou soumis à autorisation écrite par mail de la CDR40.

C'est le seul calendrier faisant foi en cas de litige.

Le calendrier de l'année N sert de référence à l'élaboration du calendrier de l'année N+1. Les manifestations déjà présentes sur le calendrier de l'année N sont maintenues à leur date pour l'élaboration du calendrier de l'année N+1 dans la mesure où elles sont à jour de leur cotisation au plus tard le jour de l'assemblée générale de l'année N, où leurs dates ne sont pas modifiées, où leur manifestation n'est ni annulée ou arrêtée durant une saison complète. Une annulation sur décision administrative pour raison climatique n'est pas considérée comme une annulation valable dans le cadre de ce règlement. Un document justificatif prouvant cette annulation devra être remis par la manifestation annulée.

Dans le cas contraire, elles seront alors soumises aux règles de concurrence entre manifestations comme indiquées ci-dessous.

Le calendrier 2023-2024 est précisé en annexe.

Article 6 : Elaboration du calendrier de l'année N+1 en assemblée générale

Les organisateurs, réunis en assemblée générale avant l'Assemblée Générale de la Commission Régionale Running (année N) définissent le calendrier de l'année N+1 qui court du 01 septembre de

Commission Départementale Running des Landes – CDR40

REGLEMENT INTERIEUR

l'année N au 31 août de l'année N+1 comme le stipule la réglementation.

Toute manifestation déjà présente dans le calendrier de l'année N est prioritaire lors de l'élaboration du calendrier de l'année N+1 en Assemblée Générale annuelle.

Toute manifestation ayant cessé son activité une ou plusieurs années sera considérée comme une nouvelle manifestation si elle souhaite figurer de nouveau dans le calendrier départemental.

Toute demande d'organisation d'une nouvelle manifestation de même type (trail ou route ou course à obstacles) sera inscrite au calendrier par la CDR40 si elle respecte les 3 conditions suivantes :

- la date choisie n'est pas occupée par une autre course ce jour-là, la veille ou le lendemain ;
- la date choisie est occupée par une autre course la veille ou le lendemain se situant à une distance supérieure à 40km ;
- la date choisie est occupée par une autre course le jour même se situant à une distance supérieure à 80km.

Toute demande d'organisation d'une nouvelle manifestation de types différents (trail, route et course à obstacles) sera inscrite au calendrier par la CDR40 si elle respecte les 3 conditions suivantes :

- la date choisie n'est pas occupée par une autre course ce jour-là, la veille ou le lendemain ;
- la date choisie est occupée par une autre course la veille ou le lendemain se situant à une distance supérieure à 30km ;
- la date choisie est occupée par une autre course le jour même se situant à une distance supérieure à 50km.

En cas de non-respect de ces conditions, la nouvelle manifestation devra être déplacée à une autre date respectant les critères d'acceptabilité définis ci-dessus.

En cas de multiplicité de candidatures sur une même date, l'étude des demandes se fera en priorisant celles faites par mail à la CDR40 le plus tôt.

Une manifestation proposant des épreuves de types différents devra se conformer aux règles de concurrence des manifestations de même type définis ci-dessus.

A la demande de l'organisateur de la nouvelle manifestation, l'organisateur de la manifestation déjà présente au calendrier de l'année N peut donner son accord. Dans ce cas, l'accord est validé si l'organisation déjà présente sur le calendrier de l'année N ne répond pas par la négative dans les 15 jours qui suit la demande, ou si elle valide la demande par mail.

Une manifestation validée l'année N+1 le sera pour les années futures dans la mesure où les règles de concurrence sont toujours respectées.

Article 7 : Elaboration du calendrier de l'année N+1 après l'assemblée générale

Lorsque l'assemblée générale est terminée, le calendrier de l'année N+1 est validé. Les éventuels compromis en cours entre manifestations doivent être aboutis dans les 15 jours qui suivent la réunion. Si aucun compromis n'est trouvé à l'issue de ce délai, le bureau de la CDR40 aura alors tout pouvoir pour statuer. Au-delà, le calendrier de l'année N+1 est validé et ne peut-être remis en cause.

Toute nouvelle manifestation, toute manifestation déjà inscrite au calendrier de l'année N souhaitant modifier sa date ou ajouter une épreuve ou modifier la nature d'une de ces épreuves, cette demande intervenant après l'assemblée générale de l'année N, sera soumise aux règles édictées à l'article 6.

Toute modification d'horaire intervenant après l'assemblée générale de l'année N devra faire l'objet d'une information auprès du bureau de la CDR40 qui modifiera le calendrier en conséquence.

Article 8 : Réclamations

Toute réclamation émanant d'une manifestation concernant une ou plusieurs épreuves inscrites au

Commission Départementale Running des Landes – CDR40

REGLEMENT INTERIEUR

calendrier annuel des courses pédestres hors stade des Landes devra être portée par mail à la CDR40 qui statuera. Toute autre moyen de transmission (oral par exemple) ne sera pas pris en considération.

Article 9 : Sanctions

La discussion ouverte et le compromis sont les bases du débat, le respect des uns envers les autres en est la condition. C'est pourquoi les propos injurieux ou déplacés ne seront pas tolérés que ce soit envers les membres de la CDR40 ou entre organisateurs.

Le non-respect des règles de concurrence entre les manifestations éditées dans le présent document est aussi sanctionnable par la CDR40.

En cas de manquement à ces règles, la CDR40 pourra valablement se réunir et définir la sanction qui lui semble la plus appropriée à la situation sans qu'aucune contestation soit possible. Elle peut aller de la simple remontrance ou conseil pour les manquements les plus bénins, jusqu'à la radiation du calendrier durant une période limitée pour les plus graves.

Les sanctions les plus graves (radiation ponctuelle du calendrier) seront obligatoirement notifiées par écrit par le Bureau de la CDR40 après convocation et audition des parties. Une communication sera effectuée lors de l'Assemblée Générale annuelle ou lors d'une Assemblée Générale extraordinaire.

Article 10 : La challenge landais des courses sur route

Le challenge landais des courses sur route est la propriété de la CDR40. Un règlement spécifique le régit.

Article 11 : Demande de modification du règlement intérieur de la CDR40

Toute demande de modification au présent règlement devra être approuvée par la majorité (la moitié plus un au moins) des organisateurs lors de l'assemblée générale annuelle et respecter les conditions définies dans l'article 1.

Le règlement prend effet le 20 octobre 2023
Signature de la présidente

ANNEXE – CALENDRIER 2023-2024

Trail		challenge trail
Route		challenge route

JANVIER

	dim-07	Meilhan	Trail de los Astiaus	9h	Philippe Linxe	06.74.59.60.89	philippe.linxe@wanadoo.fr	9 - 19
	<i>dim-14</i>	<i>Poudenx</i>	<i>Les foulées poudenxaises</i>	<i>10h</i>	<i>J-François Dane</i>	<i>06.45.86.63.02</i>	<i>jfdane40@hotmail.fr</i>	6 - 10
	sam-27	St Paul les Dax	Trail des Loupiottes	18h	Laurent Vergez	06.47.75.31.18	triathlonsaintpaullesdax@gmail.com	8 - 16

FEVRIER

	dim-04	Saint Sever	Course de la Chandeleur	9h30	François Juliac	06.22.24.14.94	francoisjuliac@gmail.com	7 - 14 - mar
	dim-11	Heugas	Trail de la fougère	9h15	Eric Denisot	06.71.81.90.23	hjc40@orange.fr	8 - 17 - mar - enf
	sam-24	Biscarrosse	Lactecotrail	19h	Bernard Borde	06.31.93.88.23	boathlebureau@gmail.com	10 (*)
	dim-25	Biscarrosse	Lactecotrail	19h15	Bernard Borde	06.31.93.88.23	boathlebureau@gmail.com	9 - 17 - mar (*)

(*) épreuve combinée 10 km le samedi et 17 km le dimanche

MARS

	dim-03	Gaas	Les boucles de Gaas	9h30	Cédric Isere	06.84.58.23.94	uniongaas@gmail.com	5 - 10 - mar - enf
	dim-10	Louer	Louts trail	9h30	Coralie Laborde	06.50.93.91.39	coralie_laborde@yahoo.fr	7 - 14
	sam-16	Vielle Saint Giron	Trail du Marensin	16h	Nicolas Cadis	06.89.24.70.01	traildumarensin@free.fr	10 - 20 - mar

ANNEXE – CALENDRIER 2023-2024

	dim-17	Mazerolles	Trail des Galoupayres	9h	Gérard Thales	07.87.76.06.57	g.tales@orange.fr	10 - 18
	dim-24	Montfort en Chalosse	Monfort Trail	9h	Frédéric Dulhoste	06.71.33.12.41	monthortjardin@laposte.net	10 - 20 (relais x2)
	dim-31	Capbreton	10 Miles des Bâines	9h30	Yves Barbreau	06.86.67.88.79	y.barbreau@ramsaygds.fr	16,1
AVRIL								
	lun-01	Mimbaste	Trail Pascale	9h	Cyril Mora	06.86.62.65.09	cyrilmora91@gmail.com	7 - 13 - mar
	sam-06	Pontonx / Adour	Festitrail coeur des Landes	8h	Philippe Jamet	06.72.12.86.10	jamet.philippe40@orange.fr	10 - 21 - 42
	sam-13	Mimizan	Ocean Race	16h	Jean Vergez	06.16.50.31.00	bornaventuresmultisports@gmail.com	5 - 10 - 19 - mar
	dim-21	Peyrehorade	Trail du pays d'orthe	9h	Emilie Bortolazzi	06.16.31.28.79	apepeyrehorade@gmail.com	9 - 15 - 26 - mar - enf
	dim-21	Moliets	De la plage aux pins	9h30	Alain Dufau	06.61.31.84.11	alaindufau@wanadoo.fr	5 - 10 - mar
	ven-26	Thétieu	Petits trails Thetiliens	19h	David Mora	06.45.32.08.07	dm.davidmora@gmail.com	10,5 - 17,5
MAI								
	mer-01	Serres-Gaston	Trail du Gabas	10h	Julien Dumartin	06.42.45.32.53	julindumartin@orange.fr	12
	ven-03	Poyanne	Les foulées de l'Adour	19h	Estelle Coudroy	06.46.69.74.80	estcoud89@gmail.com	5 - 10
	ven-03	Campet Lamolère	La campétoise	18h	Daniel Pereira	07.50.67.60.15	Comitedesfetescampetetlamolere@hotmail.com	6 - 12,5
	sam-04	Aire sur adour	Aturun	9h45	Denis Imbert	06.44.26.89.70	imbertydenis@hotmail.fr	10 - mar - enf
	dim-05	Biscarrosse	Courir en Born	9h30	Bernard Borde	06.31.93.88.23	boathlebureau@gmail.com	10 - 21

ANNEXE – CALENDRIER 2023-2024

	dim-05	Mees	Jeann Race	10h	Isabelle Bros	06.14.69.49.66	isa_bros@yahoo.fr	5 - 10
	jeu-09	Tarnos	Foulées tarnosiennes	9h30	Bruno Baby	06.71.62.90.99	animationsportive@ville-tarnos.fr	8
	dim-12	Hontanx	Trail des étangs	9h	Dominique Juzanx	06.80.67.68.05	sportsetloisirs.sghx@gmail.com	10 - 20
	sam-18	Onesse et Laharie	L'onessoise	9h45	Clément Badet	06.67.39.63.97	comitedesfetesonesse@gmail.com	5 - 10 - 12 - 13
	dim-19	St Vincent de Tyrosse	Trail du Semisens	9h	Jean-Michel Gante	06.22.81.73.04	jean.gante@wanadoo.fr	10 - 21
JUIN								
	sam-01	Parentis en Born	La paren'dix	18h	Mairie de Parentis	06.30.65.48.29	direction.animations@parentis.com	5 - 10
	dim-02	Duhort-Bachen	Trail du Lourden	9h	Mathilde Lacourtiade	06.14.36.53.29	duhorun@gmail.com	8 - 17
	dim-09	Rion des Landes	Lou Trail de l'Estuchat	9h	Rodolphe Dehaibe	06.80.01.03.46	runbikerionnais@gmail.com	8 - 16
	dim-09	Mont de Marsan	Foulées roulées Majouraou	9h30	Pierre Dufau	05.58.85.85.70	handisport@majouraou.fr	10 - mar
	sam-15	St Pierre du Mont	Trail urbain	9h30	Clémentine Seris	06.75.24.27.42	comitedesfetesspdm40@gmail.com	14 - mar
	sam-15	Morcenx	Festicourse	10h	Jérôme Lespes	06.30.25.76.31	comitedesfetes.morcenx@gmail.com	5 - 10 - 15 - mar - enf
	ven-21	St Sever	Trail de la Saint Jean	19h	Bernard Dousset	06.26.99.07.28	doussetbmc@orange.fr	8 - 17
	dim-23	Laluque	Course du pioc	9h15	Jean-Luc Hourcade	06.80.82.18.08	jean-luc.hourcade@orange.fr	9 - 16 - mar
	sam-29	Le Frêche	Foulées Frechoise	18h	Julien Saint-Marc	06.79.60.76.58	comitedesfeteslefreche@gmail.com	6 - 12 - mar

JUILLET

ANNEXE – CALENDRIER 2023-2024

	ven-05	Saint Vincent de Paul	Run in Pouy	19h30	Julien Bedat	06.86.03.21.05	julien.bedat@orange.fr	5 - 10
	ven-05	Tartas	Course des fêtes	19h	Richard Daudigeois	06.87.14.03.14	losesquirous@hotmail.fr	5 - 10 - mar - enf
	ven-05	Benesse Marenne	La lousquirous	19h	Gilles Bats	06.18.45.55.77	gillesbats@orange.fr	10
	sam-06	Tercis	Les Foulées des Barthes	10h	Guylaine Duprat	06.88.93.89.71	guylaine.duprat@live.fr	5
	sam-06	Tercis	Les Foulées des Barthes	10h	Guylaine Duprat	06.88.93.89.71	guylaine.duprat@live.fr	12
	dim-07	Oeyregave	Trail des fours à chaux	9h15	Alain Carrere	06.03.77.62.34	alaincarrere@neuf.fr	9 - 15 - mar
	jeu-12	Tyrosse	Foulées tyrossaises	19h	Jean-Michel Gante	06.62.69.49.66	jean.gante@wanadoo.fr	5 - 10
	sam-13	St-Paul-lès-Dax	La Saint Pauloise	10h	Dominique Cassagnau	06.87.71.66.92	oms.st.paul.les.dax@gmail.com	10
	sam-13	Saint Cricq Chalosse	La saint cricquoise	9h15	Ludovic Dulau	06.71.26.13.77	dulau.ludovic@orange.fr	9 - 14 - mar
	mer-17	Mont de Marsan	Course du Moun	8h45	Arnaud Saint-Lezer	06.47.60.00.34	coursedumoun@gmail.com	4 - 10 - enf - joel
	ven-19	Goos	Les Foulées Goossoises	20h	Josiane Despeyris	06.76.26.48.94	foyerruralgoos@gmail.com	5 - 10
	jeu-25	Begaar	La begaaroise	19h15	Christophe Gourdon	06.64.49.09.47	comitedesfetesbegaar@gmail.com	5 - 10
AOUT								
	ven-02	Peyrehorade	Les Foulées du cœur	18h45	Sébastien Dehez	06.81.00.45.36	psathletisme@gmail.com	5,3 - 10,7 - enf
	dim-04	Aureilhan	La course des fêtes	9h30	Thierry Personne	06.85.09.94.08	asa40200@gmail.com	5 - 10
	dim-04	Ousse-Suzan	L'Oustrail	7h30	Stéphane Lisabois	06.24.62.52.80	stephane.lisabois@wanadoo.fr	5 - 10 - 24 (relais x2) - mar - enf
	jeu-08	Soustons	10 km de Soustons	19h30	Service des sports	05.58.41.37.23	secretariat-ejs@mairie-soustons.fr	10

ANNEXE – CALENDRIER 2023-2024

	ven-09	Mugron	Les foulées de la St Laurent	18h45	Jérôme Despouys	06.33.27.24.74	jerome.despouys@orange.fr	7 - 12,5
	mer-14	Dax	Fériascapade	8h45	Patrick Roumeau	06.30.28.11.86	organisation@feriascapade.fr	10 - Handi
	ven-16	St-Martin-de-Seignanx	La corruda de Senhans	19h	Bruno Milan	06.85.59.26.24	brnomilan@wanadoo.fr	10
	dim-18	Saubion	La saubionnaise	9h30	Arnaud Ranoux	06.69.51.94.60	cdfsaubion@outlook.fr	5 - 10 - mar
	ven-23	Rion des Landes	La rionnaise	19h	Rodolphe Dehaibe	08.80.01.03.46	runbikerionnais@gmail.com	5 - 10
	ven-30	Montaut	Montautrail	19h	Fabien Pescay	06.45.37.31.25	pescay.fabien@gmail.com	6 - 12
	sam-31	Saint Pandelon	Foulées St Padelonnaises	18h	Dominique Dulamon	06.79.81.10.77	dominique.dulamon@orange.fr	5 - 10 - mar - enf
SEPTEMBRE								
	sam-07	Saint Cricq Chalosse	Léa trail	17h20	Ludovic Dolet	06.07.37.72.87	leasporiramamitie@gmail.com	10 - 17
	ven-13	Nerbis	La Nerbisienne	19h	Christophe Mallorca	06.32.80.33.61	chris.mallorca@wanadoo.fr	5 - 11,5
	dim-15	Arengosse	Trail arengossais	9h30	Yannick Lartigau	06.09.52.46.85	lartigauyannick@gmail.com	7 - 15 - mar - enf
	dim-22	Soustons	La pignada	9h30	Fabien Richard	07.55.61.01.07	soustons.running@gmail.com	10 - 16 - mar
	dim-29	Villeneuve de Marsan	Semi-marathon de l'Armagnac	9h	Frédéric Macaux	06.85.07.23.99	contact@semi-marathon-armagnac.com	10 - 21 - mar - enf
OCTOBRE								
	sam-12	Josse	Course nature	15h30	Emilie Werhbach	06.58.78.35.27	emiliewerhbach@yahoo.fr	10
	dim-13	Mont de Marsan	Marathon des Landes	9h	Lionel Gauzere	06.74.37.77.55	lionel.gauzere@gmail.com	10 - 21 - 42 (relais x3)

ANNEXE – CALENDRIER 2023-2024

	dim-20	Pouillon	Course d'Halloween	9h	Jean-Serge Bidoret	06.75.24.31.46	bidoret.jeanserge@orange.fr	10 - mar
	dim-27	Saint Barthelemy	Course des coteaux du Seignanx	9h30	Magali Grenade	06.82.94.62.65	grenade.magali@orange.fr	12
NOVEMBRE								
	ven-01	Dax	Alabor'Dax	10h	Faustine Pontacq	06.17.55.49.60	sport.universitaire.dacquois@gmail.com	5 - 8 - 13
	sam-02	Labenne	Trail des chouettes	18h	Paul-Louis Sourgen	06.78.56.76.35	loscjogginglabenne@gmail.com	12
	dim-10	Labatut	Le trail des bleuets	9h30	Christophe Desbieys	06.21.52.53.21	asblabatutois@gmail.com	8 - 15 - mar - enf
	dim-24	Biscarrosse	Biscatrail	8h30	Antoene Perry	06.21.99.14.33	biscatrail.organisateur@gmail.com	10 - 18 - 32 - mar
DECEMBRE								
	sam-21	Sort en Chalosse	La transversale des fous	18h	François Mayet	06.87.48.50.89	contact.lesfouslessortois@gmail.com	7 - 14 - mar

ANNEXE – CALENDRIER 2023-2024